

République Française Arrondissement d'Aubusson

Conseil Municipal  
 Commune de Faux-la-Montagne  
 Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Faux-la-Montagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Faux-la-Montagne, sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 02/10/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE , Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Catherine Lesnes, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Catherine Lesnes à Françoise Romanet

Victoire Beaujou à Catherine Moulin

Absent.e.s excusés : Catherine Lesnes, Victoire Beaujou

Secrétaire : Francis Hoezelle, sur proposition et validation du Conseil.

|   |                            |       |
|---|----------------------------|-------|
| Nombre de membres composant le conseil : 11 | <b>DELIBERATION</b>        |       |
| En exercice : 11                            | Arrivée en Préfecture le : |       |
| Présents : 8                                | Publiée le :               |       |
| Représentés : 2                             | Exécutoire le :            |       |
| Absents/Excusés : 3                         |                            |       |
| <b>SENS DU VOTE</b>                         |                            |       |
| Unanimité                                   | Majorité                   | Rejet |
| OUI   | Nombre de voix pour : 10   |       |
|   | Nombre de voix contre : 0  |       |
|   | Abstention : 0             |       |

**DCM 2025/64 : Délibération modificative budget eau et assainissement**

Madame le maire explique au conseil municipal que suite au transfert de la compétence eau au SIAEP ; le budget assainissement a été compliqué à élaborer et qu'il est difficile de l'équilibrer au vu du peu de ressources générées par la seule redevance assainissement ; Ainsi on constate un déficit de 2800€ sur le chapitre 11 ( redevance 2024 due au Syndicat du lac de Vassivière notamment ).

Elle propose donc au conseil municipal de prendre la DM suivante :

Dépenses de fonctionnement

6378 : + 4500 €

Recettes de de fonctionnement

74 : + 4500 €

Le conseil municipal à l'unanimité valide la décision modificative présentée ci-dessus,

A Faux-la-Montagne, le 10 octobre 2025

La maire  
 Catherine MOULIN




L'adjoint,  
 Francis HOEZELLE

